

NEXANS

Société anonyme au capital de 224 352 000,00 DH
Siège social à Casablanca 20630 - Bd. Ahl Loughlam, Sidi Moumen
R.C. Casablanca 7545

Le formulaire de vote par correspondance de la société Nexans Maroc est disponible sur le lien suivant :
https://www.nexans.ma/dam/jcr:399fd6f7-b672-45a2-ac4e-1fc6d4d5e879/FORMULAIRE_VOTE%20PAR%20CORRESPONDANCE_AGO_JUIN_2022.doc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de NEXANS MAROC, société anonyme au capital de 224.352.000 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social Bd. Ahl Loughlam, Sidi Moumen - 20630 Casablanca, le :

VENDREDI 17 JUIN 2022 À 10 HEURES

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021- Examen et approbation des comptes annuels présentés par le Conseil de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Affectation du résultat
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
4. Nomination d'un nouvel administrateur
5. Renouvellement du mandat d'un administrateur (Nexans Participations)
6. Fixation et mise en paiement des jetons de présence
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation et ce conformément à l'article 121 de la loi 17.95 sur les sociétés anonymes.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions prévues par la loi.

Les formulaires de vote par correspondance et par procuration seront disponibles, au moins vingt et un (21) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, sur le site internet de Nexans Maroc : www.nexans.ma

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

RESOLUTION N° 2

L'exercice 2021 faisant apparaître un bénéfice de 90 552 497,06 MAD, il est proposé par le Conseil d'Administration de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	90 552 497,06 MAD
Réserve légale	-
Réserve d'Investissement	-
Report à nouveau	293 076 510,25 MAD
Total	383 629 007,31 MAD
AFFECTATION	
Dividende	24 678 720,00 MAD
Report à nouveau	358 950 287,31 MAD
Total	383 629 007,31 MAD

En conséquence, le dividende par action pour les 2 243 520 actions composant le capital social s'élèverait à 11,00 Dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 22 juillet 2022.

RESOLUTION N° 3

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve ledit rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

RESOLUTION N° 4

Après avoir entendu le rapport du Conseil, l'Assemblée Générale nomme Madame Selma ALAMI en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION N° 5

Après avoir constaté l'arrivée à expiration du mandat d'administrateur de la société « Nexans Participations », à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.

RESOLUTION N° 6

L'Assemblée Générale décide de porter le montant de l'enveloppe pour l'exercice 2022 de 405 000 MAD à 540 000 MAD.

RESOLUTION N° 7

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications prévues par la loi.